

Lettre d'information du lundi 25 septembre

INFORMATIONS PEDAGOGIQUES

- La Journée européenne des langues a lieu chaque année le **26 septembre**. Elle a été créée par le Conseil de l'Europe. Elle est l'occasion de sensibiliser le public à l'importance de l'apprentissage des langues et de promouvoir la richesse culturelle de l'Europe.

Pour les élèves, la Journée européennes des langues est l'occasion :

- de s'ouvrir à d'autres cultures, traditions et langues qui ne sont pas habituellement présentées en classe
- de valoriser des talents créatifs des élèves en menant des activités en lien avec les langues vivantes (création de saynètes, enregistrement vidéo et audio de chansons, etc.) tout en mettant en valeur les autres langues qu'ils connaissent ; en créant des cafés linguistiques ; en participant au webradio ; en mettant en lumière toutes les langues parlées au sein de l'établissement, etc.

- En ce qui concerne la régularisation de votre situation dans le cadre des animations pédagogiques, je vous rappelle que **le serveur sera rouvert du 28 au 30 septembre 2017**.

Quelques extraits, à partir du ministère : <http://www.education.gouv.fr/cid57914/journee-europeenne-des-langues.html>